

Des règles logiques, démocratiques et sociales que le peuple Québécois devrait suivre au sujet de sa langue écrite, parlée, écoutée, montrée et enseignée, etc.

Mémoire dédié à la Commission sur la langue française au Québec
déposée à Montréal, au mois de décembre 2000.

De la compagnie : Souveraineté La Solution inc.

ANNEXE D'IDENTIFICATION

Nom :	Souveraineté La Solution inc.
Adresse	C.P. 313, Cowansville (Québec) J2K 3S7, Tél. : (450) 293- 3562
Date de fondation :	2 décembre 1999 sous le matricule 1148984140-Québec
Genre :	Souveraineté La Solution inc. est une compagnie à but non lucratif vouée au droit du peuple québécois à l'autodétermination démocratiquement dans le contexte actuel.
Buts	Renseigner les Québécois sur la soi-disant démocratie du Canada anglais et les descendants des conquérants loyalistes. Leur enlever le voile qui couvre leurs yeux par des révélations désastreuses faites par les dires et les gestes des descendants des conquérants et le Canada anglais qui ont gardé pendant tout près de 250 ans dans l'ignorance politique et économique, tous les francophones du Québec et du Canada et qui continuent de plus belle en accélérant la cadence. Informer les gens sur le sujet des bienfaits de la souveraineté et ceci avec les moyens mis à notre disposition.

REMERCIEMENTS ET HISTORIQUE

Un grand merci pour nous donner l'opportunité de s'exprimer en déposant ces recommandations tout en espérant que le voile qui couvre certains yeux et aussi de ceux de certains commissaires de cette Commission ainsi que d'une bonne partie de la population, qui à défaut de voir, nous tiennent sur le chemin très onéreux de la confrontation, où nous rencontrons toutes les misères humaines imaginables.

HISTORIQUE

Le cauchemar des francophones commença le 8 septembre 1760 par la signature du gouverneur Vaudreuil qui signa l'Acte de capitulation. C'était des francophones qui passaient sous la domination britannique. Le « Colonial Office » de l'époque imposa successivement divers règnes politiques tels que : Régime des 4 Lois qui donna le droit aux francophones : 1ère Loi, Éducation; 2e, Langue; 3e, Religion qui furent abolies après 1867, date de la signature de la Confédération à l'exception de la 4e Loi. Compte tenu que les francophones étaient plus nombreux, les anglais se dotèrent d'une Loi démographique qu'ils ont abolie après la deuxième guerre mondiale, soit à la fin des années 1940. La Loi démographique anglaise interdisait à toute personne d'émigrer dans la nouvelle colonie anglaise, si cette personne provenait de colonies françaises.

C'était le commencement de la revanche des berceaux. Le Canada doublait sa population francophone à tous les 25 ans. Le clergé en profitait et s'imposait. Au début de l'année 1791, le roi d'Angleterre se plaignait que ses loyalistes ne venaient pas coloniser sa nouvelle colonie. Les loyalistes qui ont fui les états de la Nouvelle-Angleterre pour se réfugier en Pennsylvanie et à l'ouest du fleuve Mississipi se sentirent visés de ses dires et répliquèrent en disant au roi : si tu veux qu'on colonise ta colonie, fais-nous une place : c'est ainsi qu'à la fin de 1791, le roi d'Angleterre sépara le Canada en deux pour en faire le Bas-Canada (Québec) et le Haut-Canada (Ontario) en disant ceci : c'est pour faire une place à mes loyalistes.

En 1841, après Lord Durham, John Russell déposait son rapport au parlement d'Angleterre sur la situation économique qui prévalait dans le Haut-Canada (Ontario). La situation était que le Haut-Canada (Ontario) n'était plus capable de payer l'intérêt de ses dettes qui étaient 12 fois supérieures à celles du Bas-Canada (Québec) et que le Haut-Canada (Ontario) qui était 1/3 moins peuplé que le Québec n'était pas capable de doter ses petites municipalités des infrastructures nécessaires telles que : bureau de poste, poste de police, poste de pompier, etc.

Les Lords d'Angleterre envoyèrent le rapport de John Russell au Canada, à Edward Poulett, lieutenant-gouverneur, qui représentait la Couronne britannique. Edward Poulett dévoila aux francophones du Bas-Canada (Québec) que la dette était imputée à un Canada Uni et qu'ils devaient vivre avec ça jusqu'à la Confédération. C'est à ce moment que les francophones du Bas-Canada (Québec) virent leur dette monter et ceux de Haut-Canada (Ontario) la virent baisser, c'est-à-dire que les habitants du Bas-Canada (Québec) assumèrent une partie de la dette du Haut-Canada (Ontario) et donnèrent au Haut-Canada (Ontario) l'opportunité de doter ses petites municipalités des infrastructures adéquates. En 1871 c'était à la Colombie Britannique de se faire sortir du marasme financier, elle qui était plus capable de payer l'intérêt de ses dettes.

Elle avait deux choix : soit se donner aux États-Unis ou rejoindre la Confédération. Nous connaissons la suite, nous avons payé, la division de la Colombie Britannique en territoire électoral fédéral, le transport des députés fédéraux et leur salaire, le train du Pacifique qui arrêta à Calgary pour se rendre à l'océan Pacifique, ainsi que leurs dettes.

En 1902 ce fut le tour de l'Alberta. Celle-ci fit une faillite technique, la Confédération en prit la responsabilité. Pas la Colombie Britannique et les gens du Haut-Canada ainsi que les provinces du centre qui coûtent en subventions au transport plus cher que si toute leur population était sur la sécurité du revenu, ces provinces donc, étaient membres de la Confédération mais elles ne pouvaient pas aider l'Alberta à l'exception d'un de ses membres qui était le Bas-Canada (Québec). Dans les années vingt, le gouvernement fédéral faisait une consultation populaire au Québec pour donner la moitié du Labrador du Québec à Terre-Neuve qui n'était pas dans la Confédération : 98% des québécois votèrent non au projet du Fédéral. C'est alors qu'Ottawa fit une autre consultation sur le même sujet mais cette fois-ci à travers sa Confédération, la perte était nulle pour les autres membres de la Confédération à l'exception du Québec. 8 provinces contre une votèrent pour ce projet qui passa. Le pont de la Confédération est payé par les membres de la Confédération dont le Québec est partenaire. N'oublions pas le tort fait à notre commerce au Québec du fait que l'Île du Prince-Édouard peut vendre plus de produits au Québec qu'elle en achète puisqu'il n'y a pas de balance fiscale entre les partenaires de la Confédération.

Seulement le fédéral (Ottawa) détient la balance fiscale, entre les pays. Exemple : le Québec en 1994 a été déficitaire avec le Japon, et la Colombie Britannique bénéficiaire avec le Japon, n'avait pas à se balancer, puisque le Canada (Ottawa) détient la balance commerciale. C'est alors que le Canada (Ottawa) balançait la perte du Québec avec le gain de la Colombie Britannique, ainsi le balancier fiscal est revenu à la normale. Le fédéral (Ottawa) allège le fardeau fiscal des autres provinces et alourdit celui du Québec.

Exemple : le fédéral (Ottawa) en 1995 laissait sous-entendre qu'il allait faire économiser aux québécois 10 000\$ par cellule pour un prisonnier, qui coûtait alors 50 000\$ en moyenne à raison d'un prisonnier par cellule, en jumelant les prisonniers par cellule. Ce qu'Ottawa fit mais avec des prisonniers de l'extérieur du Québec ce qui alourdissait la fiscalité québécoise, exemple en chiffres : 1 cellule = 50 000\$ avec 1 prisonnier. 2 prisonniers par cellule, coût 80 000\$ - 50 000\$ = 30 000\$ de plus à payer pour les québécois, pour les prisonniers transférés au Québec sans compter certains amis de cœur de ceux-ci, assistés sociaux qui ont séjourné en sol québécois pendant le temps d'incarcération. Le tout payé par les québécois 30 000\$ par cellule + frais pour les amis de cœur + sécurité du revenu + assurance-maladie et tous les bénéfices rattachés à ceux-ci. Le Fédéral détient de nous Québécois la balance commerciale, les taxes, les impôts. Il détient des revenus québécois, notre ligne de crédit, des juridictions, des lois et nous impose des contraintes budgétaires, etc. Il hypothèque notre vie.

SUGGESTIONS

1. Que le gouvernement en place fasse une Loi que ferait en sorte que toute invention venant du Québec inventée par un québécois ait un nom francophone ou logo de la compagnie existante ou à venir quitte à le changer dans le futur.
2. Que le gouvernement en place introduise une Loi pour faire en sorte, que tout ce qui est introduit en sol québécois soit étiqueté par un gros caractère français avec un logo.
3. Que le gouvernement en place introduise une Loi interdisant aux personnes qui annoncent la vente d'arbore une enseigne en français et une autre en anglais, exemple : À vendre, autre : for sale. Une amende de 20\$ minimum si trouvé coupables et enlevée sur le rapport d'impôts.
4. Que le gouvernement en place introduise une Loi interdisant aux restaurants d'avoir des napperons en anglais et d'autres en français ou toute enseigne sous peine d'amende, si trouvé coupables, de 100\$ pour la première offense et plus selon la gravité de l'offense et le double pour récidive. Les enseignes et directives devraient être unilingue français avec un pictogramme y compris les napperons. Exemple : les restaurants devraient afficher le menu en français, avec un pictogramme (l'image de mets). Compte tenu de la mondialisation du tourisme, ça fait en sorte que nous sommes exposés à plusieurs alphabets : turc, grec, arabe, chinois, russe, etc. Il ne s'agit pas de faire plusieurs exemplaires de ces menus en différentes langues, dialectes, alphabets, (un pictogramme est de mise). D'ailleurs toutes ces choses sont déductibles d'impôt. Et comme dit l'adage : «avant d'exiger le respect d'autrui, il faut se respecter soi-même».
5. Que le gouvernement en place à Québec introduise une Loi qui ferait en sorte que toute compagnie en sol québécois et qui veut s'installer ici, se dote d'un nom québécois français et d'un logo.
6. Que le gouvernement présent introduise une Loi qui fera en sorte que la radio française ici au Québec nous fasse entendre des chansons françaises (québécoises) à plus de 83% et ceci aux grandes heures d'écoute et 17% en toutes les langues et dialectes, exemple : italien, portugais, allemand, chinois, anglais, russe, etc.
7. Qu'une Loi soit introduite qui fera en sorte que la télévision québécoise transmette une programmation qui soit d'origine québécoise à 90%, ceci stimulera la création d'émissions.
8. Que le gouvernement présent introduise une Loi pour arrêter définitivement les commerciaux faits pour nous à l'étranger par des acteurs (actrices) étrangers (ères) et qui sont traduits en français. Il ne faut pas oublier que nos acteurs (actrices) vont bientôt passer de minoritaires sur la sécurité sociale à majoritaires si une loi dans ce sens n'est pas faite et appliquée au plus tôt, sinon nous (les payeurs de taxes) allons encore payer la note.
9. Que le gouvernement en place introduise une Loi dans son modèle actuel, qu'il est obligatoire que tous les gouvernements présents et futurs soient obligés de faire paraître une fois par mois dans tous les médias, sites sur ordinateurs, etc., une liste de pays qui sont francophones et leur population ainsi que le rang des langues et dialectes, exemple :

La langue la plus répandue au monde : le français

La langue la plus parlée au monde : le mandarin

Le dialecte le plus parlé au monde : le cantonnais

Le dialecte le plus répandu au monde : l'anglais et donner la population totale de langue française.

10. Que soit autorisée une Loi dans le mandat de rendre obligatoire des cours de diction pour bien parler le français aux présents animateurs (trices) des médias : télévision, radio, presse écrite et électronique. Il ne faut pas oublier la portée de l'influence que ces gens ont sur nous et nos enfants.
11. De faire connaître par voie publicitaire à la télé, radio, journaux, presse écrite et électronique, que l'Agence internationale de la francophonie (A.I.F.) est là pour défendre et promouvoir une francophonie économique et les intérêts de ses pays-membres (45) devant l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.). Qu'il existe d'autres associations de pays francophones : (C.E.M.A.C.) continent d'Afrique centrale, (C.E.D.E.A.O.) Afrique de l'Ouest. Opérateur principal (A.I.F.). Elle regroupe 49 états et gouvernements (voir le Journal de Montréal du mercredi, 15 novembre 2000, page 11), et la population qu'ils représentent ainsi que la population mondiale française.
12. Que l'histoire du peuple québécois français et ses racines soit enseignée dans les écoles de la 3e année scolaire (primaire), ceci au plus tôt. Que la revanche des berceaux par les conquérants après la conquête de la colonie française et son impact sur la francophonie soient inclus au programme.
13. Que soit donné un cours sur la social démocratie dès la 5e année scolaire, exemple : Charte des droits et libertés des Nations Unies, droit international, syndrome de Stockholm. (Syndrome de la femme violente) (qui prend pour son bourreau et défend sa cause), (syndrome du conquérant et du conquis), ses impacts, régime présidentiel, régime de premier ministre, etc., etc. 9
14. Que le gouvernement en place fasse une Loi que ferait en sorte que toutes les maisons familiales (appartements) québécoises, reçoivent annuellement un petit rapport sur la langue française, son évolution, les mesures prises, les mesures à venir prochainement sur tout le sol québécois.

COMMENTAIRES

Nous vous remercions ainsi que toutes les personnes qui nous ont inspiré et toutes les gens de Brome-Missisquoi qui font partie à part entière du peuple du pays, le Québec. Et que penser du respect démontré par nos ancêtres et que nos descendants qui se rappelleront de ce droit à la

dignité quand peines, misères et acharnement et à quel prix que l'héritage que leurs ancêtres ont laissé. Améliorons l'héritage que nous allons laisser à toute notre génération existante, comme nos parents l'ont fait avant de nous le passer. Oui, je pense à l'héritage du Québec.

Il est inconcevable de constater qu'un représentant des Townshippers soit sur la Table des commissaires, lorsque l'Association des Townshippers reçoit plus de 240 000\$ par année depuis plusieurs années pour travailler en partie à dénigrer la langue française en vantant le dialecte anglais et ses bienfaits. Mais nous savons tous que l'argent donné aux Townshippers par le gouvernement fédéral vient des taxes des francophones québécois. Et que dire du gouvernement fédéral qui donna nos impôts soit 550 000\$ du Québec et un autre 550 000\$ dans la même année sous le régime de Robert Bourassa, à Alliance Québec pour faire la promotion de l'anglais au détriment du français en sol québécois. Que dire de Daniel Johnson (fils) qui a remplacé Robert Bourassa à la fin de son mandat et qui donna plus de 900 000\$ des impôts et taxes des québécois(es) à Alliance Québec pour promouvoir l'anglais au détriment du français au Québec tout en faisant un déficit de 5,7\$ milliards dans la même année.

Voici 2 exemples de lettre et réponse, une à la présidente des Townshippers et une à une résidente d'une petite municipalité.

Lettre de Mme. Heather Keith-Ryan, Présidente des «Townshippers» face à la question de la langue d'affichage.

En tant que présidente de l'Association des anglophones des Cantons de l'Est, je vous écris pour vous parler de la position de notre Association concernant la question toujours irrésolue de la langue d'affichage. Je crois qu'il est essentiel que vous connaissiez les raisons pour lesquelles cette question est si importante pour notre communauté, afin que, suite à la décision de la Cour suprême, s'il y a un vote soit au caucus ou à l'Assemblée nationale, vous sachiez ce que la communauté anglophone des Cantons de l'Est pense à ce sujet.

La question est importante pour nous pour plusieurs raisons. En province, la croissance démographique de la communauté anglophone diminue rapidement; 20% de notre population est composée de personnes âgées et constitue la portion la moins bilingue de notre population; nos institutions font des pieds et des mains pour continuer d'exister; et notre langue est interdite sur les affiches commerciales.

Nous ne contestons pas la primauté de langue française au Québec. Nous ne pouvons cependant accepter l'interdiction de notre langue sur les affiches commerciales. Les gens d'affaires attirent habituellement leur clientèle par une affiche placée bien à vue à l'extérieur de leur établissement et non à l'intérieur. Donc, la solution proposée «intérieur/extérieur» ne nous empêchera pas de nous sentir humiliés et nous est tout à fait inacceptable.

Laissez-moi vous rappeler cet incident qui s'est produit à Rock Island au Québec. Quand l'école a été construite dans les années cinquante, son nom a été coulé dans une plaque de laiton qui fut fièrement fixée sur un mur de l'école : « Sunnyside School ». La Commission scolaire ajouta une affiche bilingue à l'extérieur de l'édifice conformément à la loi 101. Cette année, l'école a été obligée de, soit ajouter le mot « École » ou d'enlever le mot « SCHOOL » de la plaque.

Étant donné que le laiton change avec le temps et coûte cher, ajouter le mot « École » n'était pas une solution satisfaisante. Le directeur de l'école a dû enlever lui-même le offensant, « SCHOOL » tel qu'on le lui avait ordonné. Est-ce donc tout ce qu'on a trouvé pour promouvoir la primauté du français? Il y a plusieurs façons de promouvoir la langue et la culture française : de meilleures bibliothèques, des films, des livres et la promotion des arts. Prenons un chemin plus positif afin de pouvoir tous vivre en harmonie ici, chez nous, dans notre province. Nous vous demandons seulement de nous accorder la possibilité de choisir d'utiliser une autre langue, anglais ou autre, en plus du français sur les affiches commerciales et d'avoir les droits que tout citoyen canadien peut s'attendre à avoir.

Heather Keith-Ryan
Présidente

Réponse à cette lettre de Mme Heather Keith-Ryan par André Desnoyers :

Madame, dans une lettre publiée dans les pages du journal LE GUIDE, édition du 6 décembre 1988, vous avez écrit que la communauté que vous représentez est anglophone. Dommage!

Vous devriez aller en Angleterre ou même déménager. Vous y seriez plus à votre place puisque vous pourriez travailler pour la collectivité anglaise. Présentement, vous ne travaillez pas pour la collectivité québécoise.

Vous écrivez que ce sont les personnes âgées qui, parmi les membres de votre communauté, sont les moins bilingues. Pas étonnant que ces personnes ne parlent pas le français si l'on considère qu'étant plus jeunes, elles avaient sans doute des dirigeants avec votre mentalité et qui basaient tout sur l'écriture anglaise : affichage, panneaux-réclame, contrats, etc., ce qui fait qu'elles n'ont pas été exposées à la réalité. Or, la réalité, c'est que ce sont des Français qui ont découvert ce pays et que ce sont eux qui forment la majorité dans ce même pays, S.V.P. délivrez les membres de votre communauté de cette manière de voir, d'entendre et d'analyser les choses et laissez-les être des Québécois à part entière et travailler pour la collectivité québécoise. Leurs descendants ne s'en porteront que mieux! Dites-leur aussi qu'il y a plus de quatre milliards d'êtres humains sur la Terre et qu'on y parle plusieurs langues : le chinois, le grec, l'arabique, le russe, etc.

Vous vous dites étonnée que le « school » offense les francophones mais vous semblez afficher le même mépris pour le mot « école ». Connaissez-vous le dicton qui dit : « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que les autres te fassent »?

Pour ce qui est de la promotion de la langue et de la culture, comme vous dites en anglais : « What is good for the goose is good for the gander ». En français, on dirait : « Si c'est bon pour un, c'est bon pour l'autre ».

Ouvrez votre esprit et regardez la réalité qui vous entoure. Cherchez une solution basée sur la forme et l'image. Ainsi, vous ne vous sentirez plus isolée et les membres de votre communauté ne se sentiront plus comme dans un ghetto; ils se sentiront comme des Québécois à part entière.

D'une personne qui travaille pour la collectivité québécoise et qui pense à l'héritage mental et social des futures générations.

André Desnoyers
Cowansville.

Lettre de Mme Johanne Vaudry Blumenfeld, de Brigham, parue dans un hebdomadaire durant le mois d'octobre 2000 :

My son goes to Heroes' Memorial school which is under the District of Bedford School Board. Last year when I received my school tax bill from the commission scolaire Davignon, I told the municipality where I live that I wanted to pay my taxes to the District of Bedford School Board.

But this year I received a bill from Davignon again. It is in the process of making the change that I found out the following. There is a clause on your property evaluation that indicates to which school board you have to pay your school taxes. How will the evaluator make that choice? If the property owners name is anglophone you will pay to the District of Bedford. If the name is francophone or any other nationality you will pay to the commission scolaire Davignon.

I know lots of people with family names that are francophone and their children go to anglophone schools. So imagine the confusion! To protect the survival of anglophone schools, check your school tax bill and if any change is required, take the time to advise your municipality and the school board.

This article is not to blame anyone. It is only to invite people to be responsible towards their children's education and to pay their school taxes where they should be paid.

Johanne Vaudry Blumenfeld
Brigham.

Réponse à la lettre ci-dessus par André Desnoyers:

La taxe scolaire : une solution trouvée depuis longtemps

Réponse à madame Johanne Vaudry Blumenfeld de Brigham.

Seul le ministère de l'Éducation sera le percepteur de la taxe scolaire qui aurait un bureau local dans la M.R.C. et le diviserait à part égale, par enfant enregistré dans les commissions scolaires. Ceci éviterait la perte de temps des évaluateurs pour savoir dans quelle commission scolaire va telle ou telle personne, compte tenu que son nom est de consonance anglaise ou française, moins de copies, feuilles d'évaluation plus faciles à remplir. Pour ce qui est des personnes de langue

française qui envoient leurs enfants à l'école anglaise, ils font ce que l'ex-présidente des Townshippers, madame Heather Keith-Ryan, voulait éviter, les exodes des anglophones.

Quand un enfant va à l'école anglaise en sol québécois, c'est le chemin de l'exode. Les études terminées, ils partent à la recherche d'un emploi aux États-Unis, en Jamaïque, en Afrique du Sud ou en Angleterre. Les parents de ces enfants sont très chanceux s'ils voient les enfants et grands-enfants, une ou deux fois par année à Noël et pendant leurs vacances.

C'est inconcevable de voir des gens, pas faire la différence entre mentalité et une ou des langues qui sont des outils de communication, de travail, etc. Au Québec, il faut savoir lire et écrire le français.

P.S. : Madame Heather Keith-ryan envoie ses enfants à l'école française, elle.

André Desnoyers.